

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 V 221** Vœu relatif à l'élection des représentants des conseils de quartier du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la délibération 2014 DDCT 139 relative à la modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17<sup>ème</sup> arrondissement, à laquelle ce vœu est rattaché ;

Considérant que la Maire du 17<sup>ème</sup> a proposé au Conseil d'arrondissement du 10 juin 2014, dans une délibération de la Mairie d'arrondissement, un redécoupage des périmètres de quatre des huit conseils de quartier ;

Considérant que les élus socialistes ont demandé à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement que ce redécoupage soit validé en Conseil de Paris comme l'exige la loi ;

Considérant que la Maire du 17<sup>ème</sup>, malgré cette remarque, s'est affranchie du passage en Conseil de Paris pour faire entériner le redécoupage au niveau de l'arrondissement ;

Considérant qu'elle a procédé à l'élection des représentants dans les bureaux des conseils de quartier avec le nouveau redécoupage sans que celui-ci soit officiellement validé et sans en informer les habitants ;

Considérant qu'au-delà de l'invalidité de la délibération, ce redécoupage avait été proposé sans concertation préalable avec les membres des conseils de quartier, sans en informer l'ensemble des élus ;

Considérant que les élus socialistes de l'arrondissement ont dénoncé ce vote et refusé d'y participer, au motif qu'il intervenait sur des périmètres non encore reconnus par le Conseil de Paris ;

Considérant le vœu relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne adopté par le Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014 qui prévoit la fin de la présidence des conseils de quartier et de la définition de l'ordre du jour par les élus au profit de collectifs d'habitants, que les missions des conseils de quartier soient élargies (notamment en matière de tranquillité publique, de propreté et de solidarité) et que des lieux dédiés aux réunions soient prévus, ainsi que des moyens d'information efficaces ;

Considérant le vœu déposé par les élus socialistes du 17<sup>ème</sup> arrondissement et adopté par le Conseil de Paris de juin 2014 demandant notamment une plus grande ouverture des conseils de quartier et une plus grande implication des habitants ;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

La Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement organise un nouveau vote pour élire les représentants des conseils de quartier Pereire-Malesherbes, Batignolles-Cardinet, Epinettes-Bessières et la Fourche-Guy Moquet, suite à l'adoption de la délibération 2014 DDCT 139.